Questions & Answers - Round 2 - CIC 151035

Q1. Pertaining to D4.1.1 – in the attached Questions and Answers previously issued, it was asked why UHF (Ultra High Frequency) was specified for this bid. The answer given was to maximize coverage of the system. However, your current system, which is noted on multiple occasions in this attachment as not having any issues with busy signals or coverage, is an 800 MHZ system.

Why is CIC wanting to move away from this when you are already achieving the desired coverage and capacity results?

- A1. This is being done in an attempt to modernize and enhance equipment overall.
- Q2. The move to UHF could significantly jeopardize the ability to get the in-building coverage you seek in your DRAFT test. To resolve this, it will almost certainly result in additional cost to CIC to achieve what it has today. Are they certain that this is what they want?
- A2. Yes, the client is certain of moving to UHF.
- Q3. If the current system with 800 MHZ could be offered with equipment that was more recently (2018 or earlier), would that be satisfactory to CIC?
- A3. No, this would not be satisfactory.
- Q4. If you insist upon a move to UHF, can a site survey be arranged to allow for the determination of placement of in-building equipment to ensure that coverage requirements are met during the DRAFT test?
- A4. Yes, a site survey can be arranged at your earliest convenience. Please send us a request.
- Q5. Pertaining to D6.6.3 "All equipment including accessories must be replaced if broken or malfunctioning and a contingency charge is to be added to the total for that purpose".

In order to minimize risk to the vendor and lower cost for the end user, could this requirement be changed?

A5. Section D6. – 6.3 has been amended.

Questions et réponses – Deuxième tour – CIC 151035

Q1. Par rapport à la section D4.1.1 – dans le premier tour de questions et réponses, la décision de spécifier Ultra Haute Fréquence (UHF) pour la soumission a été mise en question. La réponse donnée était que cela maximiserait la couverture du système. Par contre, votre système actuel, qui est mentionné plusieurs fois comme n'ayant pas de signaux occupés ou de problèmes de couverture, est un système 800MHZ.

Pour quoi est-ce que CIC veut prendre une approche différente tandis que vous avez déjà la couverture et les capacités désirés ?

- A1. Cette décision a été prise en tentant de moderniser et améliorer notre équipement.
- Q2. La transition vers l'UFH pourrait compromettre de façon significative la capacité d'obtenir la couverture à l'intérieur de l'immeuble que vous recherchez lors du TRNT. Pour résoudre ce problème, les couts additionnels sont presque certains afin d'obtenir ce que CIC a actuellement. Sont-ils certains que c'est ce qu'ils veulent?
- A2. Oui, le client est certain de cette décision.
- Q3. Si le système présent de 800MHZ pouvait être offert avec de l'équipement plus récent (2018 ou plus tôt), cela satisferait-il la demande de CIC?
- A3. Non, cela ne serait pas satisfaisant.
- Q4. Si vous insistez sur la transition vers l'UFH, est-ce qu'une visite au site peut être arrangée afin de déterminer le placement d'équipement dans l'immeuble afin d'assurer que les besoins de couverture soient satisfaits durant le TRNT?
- A4. Oui, une visite au site peut être arrangée dès que vous le permettez. SVP nous envoyer une demande.
- Q5. Par rapport à section D6.6.3 « Tout l'équipement, y compris les accessoires, doit être remplacé en cas de bris ou de mauvais fonctionnement, et à cette fin des frais conditionnels doivent être ajoutés au total »

Afin de minimiser le risque au vendeur et diminuer les couts à l'utilisateur, est-ce que cette demande peut être modifiée?

A5. Section D6. – 6.3 a été modifiée.